



33

InterCo / S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Le Secrétaire Départemental,
Syndicat CFDT – SDIS 33
56, Cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux

à

**Monsieur le Président du conseil
d'administration du SDIS de la Gironde**
22, Boulevard Pierre 1^{er}
33081 Bordeaux

Bordeaux, le 10 septembre 2016

Monsieur le Président,

Par note de service NAVC/GRH/2016-54 en date du 22 août 2016, les agents concernés par le déménagement (Tour A du site du 22 boulevard 1^{er}) ont été avisés de l'obligation de poser un jour sur leurs congés (CA, RASO, RECU ou RTT) pour le 29 août 2016.

Si le motif invoqué, « raisons de sécurité » peut aisément se comprendre, la CFDT souhaite cependant vous interpeller sur deux points.

D'une part, les agents n'ont pas eu d'alternative, contrairement au premier déménagement de fin d'année 2015. Une formation à leur intention avait été prévue au choix, un mois à l'avance.

D'autre part, le délai pour prévenir les agents concernés a été très court : le 22 août pour le 29 août, soit 5 jours ouvrés. Or, l'ampleur de l'opération induit, a priori, une planification supérieure à 5 jours.

La CFDT souhaite interpeller le SDIS sur la tardiveté du porter à connaissance auprès des agents et son impact sur ces derniers. En effet, le SDIS demandant une planification annuelle, les agents n'ont pas été en mesure d'anticiper cette modalité et pour certains étaient absents à la date de publication de la note.

Il aurait été souhaitable d'anticiper davantage cette journée et de proposer également une solution alternative, dans le respect des contraintes de ces agents.

De plus, aucune communication - à titre prévisionnelle - n'a été faite auprès des représentants du personnel au comité technique (10 mai 2016) au moment par exemple de l'information sur les dates de fermeture de l'établissement pour 2016.

Les représentants du personnel au CHSCT, instance en charge des conditions de sécurité au travail, n'ont pas été davantage informé des conditions de sécurité pour les agents de cette opération.

Compte tenu de ces éléments et en prenant également en considération la bonne volonté dont ces agents ont fait preuve durant quelques mois dans des conditions de travail complexes, la CFDT sollicite pour ces derniers le rendu de cette journée de congé imposé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération.

Le secrétaire

Jonathan MANSOT